

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES**  
*Extrait du Registre*  
*des délibérations du Conseil Communautaire*  
*de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON*

**SEANCE DU 28 AVRIL 2026 A 18 HEURES**

*L'an deux mille vingt-six, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 13 avril 2026, s'est réuni à la salle des fêtes de Chorges, en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, Présidente.*

*Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN*

**Présents** : MAXIMIN Christine, RIGNON Lydie, BRENIERE Julien, ARNAUD Jérôme, DURAND Béatrice, GALDI Marc, DUBOYS Bénédicte, PEYRON Michel, LAINE Marie-Cécile, BONNARDEL Vincent, LEJEUNE Audrey, GANDOIS Jean-Pierre (arrivée 18h16), TETENOIRE Michèle (arrivée 18h16), EYMEOD Chantal, AUDIER Marc, CEARD Audrey, BERNARD BRUNEL Franck, DEPEILLE Zoïa, PARIILLON Christian, RYCKEBUSCH-LOZZA Marie-Claude, LEFRANCOIS Olivier (arrivée 18h30), DHORNE Anne, GRAS Denis, LEFEBVRE Nathalie, DIDIER Alexandre, ASSANDRI Martine, EYMARD Aloïs, BONNAFFOUX Sébastien, BOSQ Gustave, VERRIER Jean-Luc, ARNOUX Frédéric, ROUX-SIBILON Jean-Marc (arrivée à 18h30), GENTILINI Brigitte, BEY Daniel, PICHON Julien, BONHOMME Alain, BERENGUEL Victor, ROUX Sandrine.

**Absents excusés** : GAMBAUDO Georges donne pouvoir à VERRIER Jean-Luc, PARIS Bruno représenté par son 1<sup>er</sup> adjoint ARNOUX Frédéric, MONTABONE Michel représenté par son adjoint ROUX-SIBILON Jean-Marc.

**RAPPORT N° 2026/120 : SMICTOM : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 : Budget annexe déchets SMICTOM**

**Vu** le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

**Vu** l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du Compte Financier Unique (CFU) au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

**Vu** le CFU 2025 du budget annexe déchets smictom de la communauté de communes de Serre-Ponçon ;

**Considérant** que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

**Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

**Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

**Considérant** les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que dans les séances où le compte financier unique du Président est débattu, le conseil communautaire élit son président. Dans ce cas, le président peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote ;

**Considérant**, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au président de voter le compte financier unique et qu'il ne peut donc pas recevoir une procuration de l'un des membres du conseil communautaire ;

**Considérant** que, dans ce cadre, Madame la Présidente a quitté la séance et que le conseil communautaire, a élu Marc AUDIER pour assurer la présidence de la séance ;

**Considérant** le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

La présentation du compte financier unique peut se résumer ainsi :

<b>PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE</b>				
<b>Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025</b>				
		<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Total cumulé</b>
Recettes	Prévision budgétaire totale (A)	4 685 449.27	6 235 460.78	10 920 910.05
	Recettes réalisées (B)	3 078 836.65	5 753 576.77	8 832 413.42
	Restes à réaliser (C)	73 783.22	0.00	73 783.22
Dépenses	Autorisation budgétaire totale (D)	4 685 449.27	6 235 460.78	10 920 910.05
	Dépenses réalisées (E)	3 730 599.68	5 316 255.92	9 046 855.60
	Restes à réaliser (F)	63 307.25	0.00	63 307.25
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-) (G=B-E)	- 651 763.03	+ 437 320.85	- 214 442.18
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-) (H)	+ 445 361.94	+ 576 496.89	+ 1 021 858.83
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-) (G+H)	+ 206 401.09	+ 1 013 817.74	+ 1 220 218.83
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-) (I=C-F)	+ 10 475.97	0.00	+ 10 475.97
Résultat cumulé	Excédent/déficit (G+H+I)	+ 455 837.91	+ 576 496.89	+ 1 032 334.80

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

Monsieur Marc AUDIER entendu, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** (Madame la présidente étant sortie et n'ayant pas pris part au vote) :

- **D'APPROUVER** le Compte Financier Unique (CFU) 2025 du budget annexe déchets smictom de la communauté de communes de Serre-Ponçon

- **DE DONNER** pouvoir à Madame la Présidente pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

**Ainsi fait les jours, mois, an susdits.**

La secrétaire de séance,

Christine MAXIMIN



La Présidente,

Chantal EYMEOD